EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)

2024.1.3.3

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 18 JANVIER 2024 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Séverine FELIXBORON, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Franck VERNIN.

Date de la convocation :

05/01/2024

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Pascale GOMES a donné pouvoir à Noël BOURSIN, Kadir MEBAREK a donné pouvoir à Henri MELLIER, Lionel WALKER a donné pouvoir à Séverine FELIX-BORON, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

Date de l'affichage:

12/01/2024

ABSENTS EXCUSES

Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Thierry FLESCH.

Nombre de membres :

en exercice : 30 présents ou représentés : 26

OBJET : PARC D'ACTIVITES "LES PRES D'ANDY" A SAINT-GERMAIN-LAXIS - CESSION D'UN TERRAIN A L'ENTREPRISE "CAI"

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-12 et L.5211-37;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et, notamment, ses articles L.3211-14;

VU le Code de l'Urbanisme, et, notamment, ses articles L.442-1 et suivants ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Budget Annexe se rapportant au lotissement dénommé « Les Près d'Andy » à Saint-Germain-Laxis ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.8.17.141 du 19 septembre 2016 relative au prix de cession des lots du parc d'activités « Les Prés d'Andy » à Saint-Germain-Laxis ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.33.184 du 18 octobre 2023 donnant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDÉRANT l'avis de France Domaine émis en date du 29 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la demande d'implantation de la société « CAI » représentée par M. Jean-Philippe Mejsak portant sur la zone des Prés d'Andy, terrain cadastré ZL 249, lot 10, d'une contenance de 880 m²;

CONSIDÉRANT que l'implantation de ce nouveau projet confirme l'intérêt économique de la zone d'activités et renforce son occupation ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la création d'une nouvelle offre immobilière agro-compatible ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1er : D'ÉMETTRE un avis favorable sur la cession du lot n°10 cadastré section ZL n° 249 pour 880 m² au prix de 55,00 € HT par m², TVA sur la marge en sus au taux en vigueur ;

Article 2 : D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la promesse, l'acte notarié et toutes pièces se rapportant à la vente du lot cadastré ZL 249 d'une contenance de 880 m² avec Monsieur Jean-Philippe Mejsak, société « CAI », domicilié au 185, rue Robert Schuman, 77350 Le Mée-sur-Seine ou toute société pouvant s'y substituer ;

Article 3 : DE DÉSIGNER en qualité de notaire, chargé de dresser les actes à intervenir, l'étude SELAS Le Gal, Tagot, Bertin et Allilaire – 3, Place CHAPU - 77000 MELUN, et ce, aux frais de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité. Fait le jeudi 18 janvier 2024 à Dammarie-Lès-Lys. Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20240118-53811-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet :22/01/24

Publication ou notification: 22/01/2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

Franck Vernin